



Un enfant un arbre (à lire en page 10)

Jesen Therrien Des Monarques de Montréal-Nord aux Phillies de Philadelphie

Lorsqu'on discute avec Jesen Therrien, on pourrait facilement croire que l'on s'adresse à une personne d'une trentaine d'années. Pourtant, le jeune Nord-Montréalais n'est âgé que de 19 ans. Sa maturité et sa détermination ont très certainement été des atouts qui l'ont accompagné jusqu'en Floride, où il évolue présentement avec le club-école des Phillies de Philadelphie. Le jeune Therrien fait donc partie du club select des quelques Québécois qui peuvent se vanter d'avoir été repêchés par les ligues majeures de baseball.

Jesen Therrien est issu d'une famille pour qui le baseball est une réelle passion. La famille Therrien est reconnue à Montréal-Nord pour le talent exceptionnel de ses membres et pour sa passion pour le baseball. Toutefois, Jesen a un talent bien au-dessus des autres.

(suite page 16)



Jesen Therrien, un Nord-Montréalais repêché par la ligue majeure de baseball, les Phillies de Philadelphie.

Photographe : Alexis Brudnicki — canadianbaseballnetwork.com



En soutien à Musique X

Deux membres du groupe populaire Simple Plan, Chuck (Comeau) et Seb (Lefebvre), étaient de passage à l'Espace jeunesse de Montréal-Nord, le 2 novembre dernier. Cette rencontre, sous forme de cinq-à-sept, avait pour but de dévoiler la nouvelle image de Musique X, mais surtout de promouvoir

les activités de l'organisme tout en mettant les jeunes en contact avec des modèles inspirants.

Les jeunes présents ont pu poser des questions aux membres de Simple Plan, et quelques jeunes musiciens ont fait la démonstration de leur talent en participant à une

jam-session. Après cette démonstration, les instruments étaient disponibles pour des essais libres.

Les jeunes qui veulent devenir membres de Musique X peuvent communiquer avec les responsables par courriel à info.musiquex@gmail.com ou sur la page facebook de Musique X.

Photo : Chuck (Comeau) et Seb (Lefebvre) de Simple Plan ont échangé avec les jeunes de Montréal-Nord en compagnie de Jethro Auguste de Musique X. Passion, travail, persévérance, esprit d'équipe et confiance en soi sont les mots clés livrés aux jeunes.

Sommaire

- 2 Infos éditoriales
- 3 Infos grands projets
- 4 Infos brèves
- 6 Infos sociales
- 8 Infos travaux publics
- Encart central
- 9 Infos aînés
- 9 Infos environnement
- 11 Infos sportives
- 16 Bottin



De gauche à droite :
Jean-Marc Gibeau, conseiller de la Ville de Montréal
Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement
Gilles Deguire, maire de l'arrondissement
Chantal Rossi, conseillère d'arrondissement
Clementina Teti-Tomassi, conseillère de la Ville de Montréal

L'équipe d'InfoNord

L'InfoNord et le Calendrier culturel sont des productions de la Division des communications

Coordination
Michel Lemay
Claire Gélinas

Rédaction
Sadia Boumrar, Marie-Pier Boutin, Steve Côté,
Claire Gélinas, Marie-France Goulet, Anne-Marie
Juneau, Marie Lalonde, Isabelle Legault, Michel
Lemay, Philippe Leporé, Lucie Pelletier, Johanne
Quessy, Danièle Renaud et Marie-Josée Roussy.

Nous remercions également
Hugues Chantal, Marie-Agnès Guichard, Philippe
Leporé, Céline Pelletier et Claudel Toussaint

Révision linguistique
Marielle DeLorme

Graphisme
L'abricot, www.creationsabricot.com

Illustration « Un enfant un arbre »
Benoît Tardif

Illustration page 9
Richard Thibault

Photographie
Archives de l'arrondissement de Montréal-Nord
et de la Ville de Montréal, Éric Bolté, Vincenzo
D'Alto, Caroline Durocher, Daniel Duplessis,
Denis Labine, Robert Laliberté, Gilles Mimeault,
François Pesant, Jacques Pharand, Sylvie
Trépanier, Marcelo Troche et Martin Viau

Impression
Imprimerie Transcontinental

Tirage
43 000 exemplaires

Dépôt légal
ISSN 0822-0395 Vol. 30, N° 3
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec,
2012

Pour soumettre des commentaires, des
suggestions ou des questions, veuillez vous
adresser à :
Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec)
H1H 5R5

Téléphone : 311
Télécopie : 514-328-4299
Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

Note – L'emploi du générique masculin ne
marque aucune discrimination et ne répond qu'à
un souci de concision et de clarté.



Imprimé sur papier recyclé.

En cette période de fin d'année et de préparatifs des réjouissances du temps des fêtes, je saisis l'occasion pour vous rendre compte du chemin parcouru au cours de l'année. L'arrondissement de Montréal-Nord achève 2012 sur une note très positive. Les bonnes raisons pour célébrer ne manqueront pas. En effet, les investissements et tous les efforts commencent à produire des résultats concrets. Que ce soit pour des projets de soutien aux organismes locaux, des investissements dans les infrastructures, des travaux de réaménagement ou de réfection, les médias n'hésitent plus à parler de nous en bien. La transformation de Montréal-Nord est bel et bien amorcée. Le vent tourne pour faire place au nouveau visage de l'arrondissement.

Je vous énumère brièvement les principales réalisations de 2012, dont notre équipe est particulièrement fière.

- Le projet la Voisinie à Montréal-Nord a fait la une du journal *Le Devoir*. La journaliste Caroline Montpetit y fait l'éloge des citoyens qui se sont mobilisés pour revitaliser l'avenue Pelletier, grâce à un projet environnemental et social innovateur. L'arrondissement de Montréal-Nord, la Ville de Montréal, Soverdi et le gouvernement du Québec, entre autres, ont investi dans le projet qui est un bel exemple d'intégration d'un mouvement mobilisateur de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les îlots de chaleur. Je vous invite à lire l'article de la page 7 qui résume bien le projet la Voisinie.

- Le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX avance rondement. Les travaux ont débuté à point nommé. C'est un projet de longue ha-

leine, qui va changer énormément l'allure du secteur. À l'heure actuelle, le projet suit son échéancier. La phase 1, touchant la démolition du viaduc, s'est terminée comme prévu. La phase 2, soit la reconstruction du nouveau carrefour et de l'entrée de ville, débutera au printemps. Patience! Nous en avons encore pour deux ans avant d'en profiter.

- La transformation de la rue de Charlevoix suit son cours. Les rénovations de la bibliothèque Charlevoix sont terminées. Une petite place publique, désignée sous le nom très à propos d'*Au-pied-de-la-lettre*, accueillera les visiteurs au retour des beaux jours.

- La Maison Brignon-dit-Lapierre vient de fêter sa première année d'existence. La restauration de cette ancienne maison de ferme a permis de récupérer avantageusement ce bâtiment historique et de diffuser une programmation culturelle attrayante et variée.

- Nous avons inauguré un espace jeunesse dans le secteur ouest. Ce lieu comble un besoin majoritairement exprimé par les citoyens et les groupes communautaires. Depuis son ouverture, les événements s'y succèdent avec rapidité. Musique X a même réussi à attirer le groupe montréalais punk rock Simple Plan pour assister à la *jam-session* du 2 novembre dernier. Voir à ce sujet, l'article à la une.

- Et plusieurs autres projets.

Voilà sur quoi nous travaillons au quotidien. Ajoutons qu'il serait impensable de réaliser tous ces projets, dont certains sont assez audacieux, et de relever tous les défis qui nous attendent sans la col-

laboration des membres des organismes locaux et des ordres gouvernementaux et votre solide appui.

La concrétisation des projets est la résultante d'un travail d'équipe, car seul le travail d'équipe réunit les forces de tout un chacun. Un projet comme la Voisinie nécessite la compréhension d'une gestion participative qui fait appel aux citoyens pour la prise en charge de leur destinée. Coordonner les travaux du carrefour Henri-Bourassa-Pie-IX exige une grande rigueur et beaucoup de concertation entre les deux ordres de gouvernement. Revitaliser la rue de Charlevoix requiert un esprit visionnaire soucieux de la sécurité des personnes. La restauration de la Maison Brignon-dit-Lapierre nécessite un respect pour le passé, notre histoire et nos valeurs, tandis que la mise en place d'un nouvel espace jeunesse demande une grande écoute des besoins locaux.

Vous, nous, tous les partenaires locaux et gouvernementaux et tous les employés de l'arrondissement sommes bien partis pour souligner en grande pompe... **Les 100 ans de Montréal-Nord!** Nous sommes en marche vers le 5 mars 2015, à moins de 1 000 jours du grand bal du centenaire de Montréal-Nord. D'ici là, il faut continuer à se retrousser les manches.

Tous les employés et les membres du conseil d'arrondissement se joignent à moi pour vous offrir, à vous et aux êtres qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la prochaine année.

Gilles Deguire
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord



Le viaduc Henri-Bourassa–Pie-IX n'est plus

Après plusieurs mois de travaux pour mettre en place les voies de contournement du chantier du Carrefour Henri-Bourassa–Pie-IX, la démolition du viaduc de l'intersection a été entreprise le 6 novembre dernier pour se terminer trois jours plus tard. Cette infrastructure, qui datait de 1938, fera maintenant place à un carrefour urbain doté de trois places publiques.

Les travaux de construction du nouveau carrefour Henri-Bourassa–Pie-IX reprendront en mars prochain. L'essentiel du chantier sera complété en 2014.

Les travaux du carrefour... sur vidéo

La Ville de Montréal a mandaté une boîte de production pour documenter le chantier du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa–Pie-IX à l'aide de capsules vidéo. Ces courts métrages, de moins de deux minutes, mettent en relief les travaux les plus spectaculaires et les plus intéressants du chantier selon trois thématiques. Évidemment, la dernière capsule traite de la démolition du viaduc.

Vous pouvez visionner les trois capsules sur le site du Bureau de projets (montreal-nord2020.com), dans la section GRANDS PROJETS, à la page Carrefour Henri-Bourassa–Pie-IX.

Une première pour le 4MN

Le CLD de Montréal-Nord a organisé le premier événement 4MN, qui s'est déroulé du 12 au 15 novembre. Ces *Quatre jours d'affaires à Montréal-Nord* ont permis de promouvoir la dynamique entrepreneuriale et économique, mais surtout de faire connaître les entreprises et les entrepreneurs de Montréal-Nord.

Nous avons dénombré 635 participations aux nombreuses conférences qui mettaient

notamment en vedette Cora Tsouflidou, fondatrice des restaurants Chez Cora déjeuners, et Daniel McMahon, président et chef de la direction de l'Ordre des CPA du Québec. L'arrondissement, de concert avec la Chambre de commerce de Montréal-Nord, a, pour sa part, profité de ce *happening* pour mettre sur pied une visite guidée des grands secteurs commerciaux de Montréal-Nord afin de stimuler les investissements locaux.



Photo prise tout juste avant la démolition du viaduc.

De gauche à droite : M^{mes} Monica Ricourt et Chantal Rossi, conseillères de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, membre du comité exécutif et responsable des affaires gouvernementales, du transport et du 375^e anniversaire de Montréal, M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville de Montréal à l'arrondissement de LaSalle, membre du comité exécutif responsable des sports et loisirs, M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Jean-Marc Gibeau et M^{me} Clementina Teti-Tomassi, conseillers de la Ville de Montréal.



Charte montréalaise

des droits et responsabilités

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* touche toutes les grandes sphères d'intervention municipale : vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, loisir, activité physique et sport, environnement et développement durable, sécurité et services municipaux.

De plus, la charte montréalaise établit un droit d'initiative permettant aux citoyennes et aux citoyens d'obtenir une consultation publique sur tout ce qui relève de la Ville ou des arrondissements.

En 2010-2011, la charte montréalaise a fait l'objet d'une première révision, à nouveau avec la participation de la population et du chantier sur la démocratie, afin d'y apporter des améliorations. Les modifications à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ont été adoptées à l'unanimité par le conseil de la Ville de Montréal, le 21 novembre 2011. Plusieurs engagements ont été ainsi reformulés ou ajoutés afin de mieux répondre au contexte d'aujourd'hui, par exemple, au chapitre de la démocratie, de l'environnement et du développement durable.

La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* est un texte fondamental pour les citoyennes et les citoyens, et pour la Ville de Montréal.

ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

Chronique ami... nalière

La réglementation de l'arrondissement de Montréal-Nord autorise les chiens à déambuler dans les rues et sur les trottoirs à condition qu'ils soient tenus en laisse par leur propriétaire. Cependant, elle ne permet pas de promener un chien dans les parcs, même en laisse, sauf pour se rendre à un parc canin.

Il n'en demeure pas moins que les chiens ont besoin d'activité physique quotidiennement pour assurer leur bien-être et leur équilibre. C'est pourquoi l'arrondissement a aménagé un deuxième parc canin, au parc Gouin, qui vient s'ajouter à celui situé au parc Pilon. La création d'aires canines permet aux chiens d'avoir une certaine liberté. Ils peuvent s'ébattre sans laisse sous la responsabilité de leur propriétaire.

Il ne s'agit pas d'autoriser les chiens à accéder aux espaces verts sans laisse, le parc canin est un endroit clôturé qui sert exclusivement aux chiens. Ce n'est qu'une fois à l'intérieur du parc canin que le propriétaire du chien enlève la laisse de toutou.

Les bienfaits

Les parcs canins servent, entre autres, de lieu de socialisation pour les chiots, avec les autres chiens et les humains (autres que leur maître). De plus, les proprié-

taires de chiots qui fréquentent régulièrement le parc canin remarqueront que toutou jappe beaucoup moins. L'effet obtenu est un peu moindre chez le chien adulte. Par contre, les chiens adultes qui fréquentent régulièrement le parc canin augmentent quant à eux leurs chances de vivre plus longtemps et en santé.



Les contraintes de la vie urbaine pour les propriétaires étant ce qu'elles sont, les chiens n'ont pas toujours leur période d'exercice. Il n'empêche que les visites régulières au parc canin procurent des bienfaits également au maître du chien. En effet, ces visites le déculpabilisent d'avoir à laisser son chien seul à la maison pendant de longues heures, ce qui est préoccupant. De plus, promener toutou lui permet de faire de l'exercice et de socialiser et même de rencontrer – qui sait ? – sa douce moitié...

Quoi faire et ne pas faire dans un parc canin

- Il est préférable de faire preuve de prudence si vous utilisez un jouet pour votre chien. Nous vous conseillons de ne pas vous en servir s'il y a beaucoup de chiens. En effet, le jouet pourrait devenir un objet de convoitise et engendrer des conflits.

- De même pour la nourriture et les gâteries, certains chiens font ce qu'on appelle de la « garde de nourriture » et pourraient devenir agressifs envers les autres chiens lorsque de la nourriture est en jeu.
- N'oubliez pas les très pratiques sacs pour ramasser les excréments, puisqu'il est de votre responsabilité d'aider à garder les lieux propres.
- Faire vacciner et vermifuger son chien annuellement. Le propriétaire doit s'assurer

que son animal est à jour en matière de vaccination et de vermifuge afin d'éviter le danger potentiel de transmission de maladies.

- Assurer le bon comportement de son chien, le surveiller constamment lorsqu'il est en présence d'autres chiens.
- Est-il nécessaire de préciser qu'il est formellement interdit d'organiser des combats de chiens ? C'est le gros bon sens.

Deux arénas changent de nom

Nous avons harmonisé la désignation des arénas pour permettre une meilleure localisation des bâtisses. En donnant le nom de la rue où ceux-ci sont situés, le repérage se fera plus facilement pour les visiteurs.

Ainsi l'aréna Montréal-Nord devient l'aréna Garon et l'aréna Henri-Bourassa devient l'aréna Rolland.

Calendrier 2013 des séances du conseil d'arrondissement

Vous avez des questions, une suggestion ou une plainte ?

Nous vous invitons à assister aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement. À Montréal-Nord en 2013, les séances ordinaires du conseil d'arrondissement se tiendront à 19 h, généralement le 2^e mardi du mois, au 11155, avenue Hébert : les 8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 13 août, 10 septembre, 1^{er} octobre (exceptionnellement le 1^{er} mardi du mois à cause des élections du 3 novembre) et 10 décembre.

Opération Patrimoine architectural de Montréal Les belles Montréalaises de 2012

Ce sont ces superbes propriétés qui créent la beauté de nos rues et de notre voisinage et qui constituent un formidable héritage à léguer aux générations futures. L'opération Patrimoine architectural de Montréal nous invite à prendre conscience de la grande richesse de ce patrimoine bâti, de l'importance de bien l'entretenir et de la nécessité de le préserver dans le respect de ses caractéristiques architecturales d'origine.

Au cours d'un événement public tenu le 12 octobre 2012 dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal, 22 propriétaires de résidence ont reçu un prix Émérite du patrimoine pour le soin méticuleux qu'ils ont apporté à leur propriété.



**Prix Émérite
du patrimoine
de Montréal-Nord**
Catégorie résidentielle
5140, boulevard Gouin Est
Propriétaire : Lise Séguin

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons LA BELLE MONTRÉALAISE 2012 DE MONTRÉAL-NORD.

Construite vers 1850 dans la paroisse du Sault-au-Récollet, cette résidence unifamiliale constitue un témoin important de l'architecture rurale traditionnelle de l'île. En 2010, grâce à des travaux de restauration judicieux, la toiture à deux versants a été refaite en tôle à baguettes, et les différentes boiseries ont été remplacées, le tout dans le respect du caractère d'origine du bâtiment.

Pour connaître les gagnants des autres arrondissements : operationpatrimoine.com

Une fleur = Un être humain

Danielle Roy et des enfants de Montréal-Nord exposent au Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM)

Après avoir connu un vif succès auprès des familles et des écoliers grâce à sa première exposition « L'art des livres jeunesse », le Musée des beaux-arts de Montréal accueille l'exposition collective d'une artiste québécoise de renom, Danielle Roy, et des élèves de deux écoles primaires de Montréal-Nord, Jules-Verne et Gerald McShane. *Une fleur = Un être humain* aborde les thématiques de la solitude, de l'exclusion et de l'indifférence, tout en empruntant la sensibilité visuelle propre aux fleurs.

L'exposition est présentée depuis le 9 novembre et jusqu'au 20 janvier 2013, aux Studios Art & Éducation Michel de la Chenelière du MBAM, situé au 1380, rue Sherbrooke Ouest. Entrée libre



« Aujourd'hui, l'art peut... Donner l'exemple et tendre la main. Par la nature, communiquer sur la nature humaine la plus démunie. De New York à Paris, parler de ceux dont on ne parle pas, sans prêcher, seulement constater. Donner de la dignité et de la beauté aux gens de la rue. »
— Danielle Roy, artiste peintre et metteuse en scène

La Ligue des Noirs du Québec honore la société de Transport de Montréal (STM)

À l'occasion d'une soirée-bénéfice, la Ligue des Noirs du Québec a honoré la Société de Transport de Montréal (STM) pour son programme d'accès à l'égalité en emploi.

Sur le thème *Bâtir une société plus juste*, quatre personnalités exceptionnelles ont été honorées pour leur contribution à la promotion des droits de la personne, de la justice sociale et de l'intégration des communautés d'origines diverses dans la société montréalaise.



De gauche à droite : M. Gaétan Cousineau, M. Guillaume André, Mme Fadima Diallo, représentante de M. Marcel Tremblay, M. Marvin Rotrand, Mme Monica Ricourt et M. Alain Brière.

Le président de la Ligue des Noirs du Québec, M. Dan Philip, a décerné personnellement le prix Mathieu-Da Costa à M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et vice-président de la STM, pour sa contribution à la lutte pour la justice sociale et la promotion des droits des minorités. Les récipiendaires des trois autres prix sont :

- M. Gaétan Cousineau, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour son leadership dans la défense des droits de la personne, en particulier dans le dossier du profilage racial.

du conseil d'administration de la STM, ainsi qu'Alain Brière, directeur des Ressources humaines et des Services partagés de la STM, étaient sur place pour recevoir les prix au nom de la STM.

- M. Marcel Tremblay, ancien conseiller à la Ville de Montréal, pour son engagement envers les communautés culturelles.

- M. Guillaume André, coordinateur du Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord pour sa participation au progrès de la communauté noire.

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement de Montréal-Nord et membre

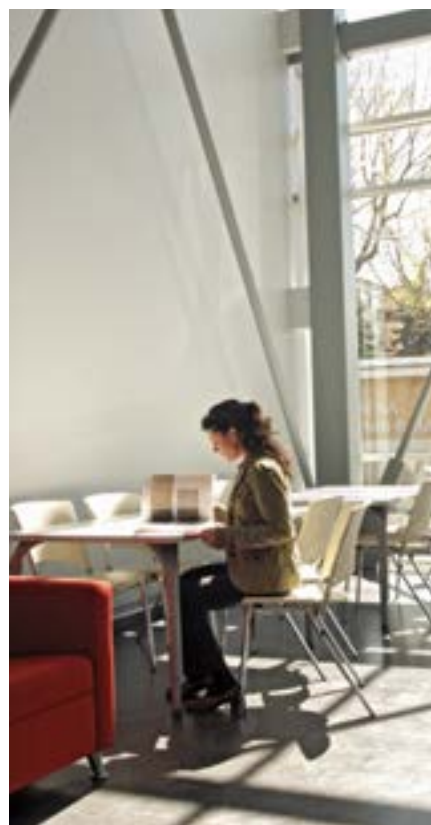


Le nouveau code de vie À la Maison culturelle et communautaire (MCC)

L'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme *Un itinéraire pour tous* ont établi un code de vie à l'intention de tous ceux et celles qui fréquentent la Maison culturelle et communautaire.

Nous sommes ravis de constater que la communauté s'est véritablement approprié l'endroit, et nous croyons que les règles qui sont présentées dans le code de vie contribueront à maintenir une cohabitation harmonieuse entre toutes les clientèles de la Maison.

Le code de vie énumère une trentaine de comportements adéquats et inadéquats qui décrivent comment agir dans le respect du lieu, de l'environnement, de soi et des autres. Le code de vie sera affiché à divers endroits à l'intérieur du bâtiment.



Comportements adéquats

- Maintenir dans les aires de repos un climat favorable à la détente et aux échanges et se comporter avec respect dans les espaces communs, de manière à favoriser la cohabitation avec les autres.
- Utiliser les équipements, le matériel et les autres pièces d'ameublement de façon appropriée.
- Manger aux endroits autorisés, selon les consignes en vigueur, et déposer ses déchets dans les bacs prévus à cet effet.
- Utiliser l'ascenseur selon les consignes en vigueur.
- Faire un usage approprié des toilettes et être respectueux des autres.
- Utiliser les sorties de secours et autres mécanismes d'urgence seulement lorsque la situation l'exige.
- Utiliser le français comme langue d'échange commune.
- Avoir un comportement respectueux envers les usagers et les employés.
- Favoriser le déroulement harmonieux des activités.
- S'exprimer calmement.
- Faire approuver par la direction tout type d'affichage ou de publicité.

Comportements inacceptables

- Les attroupements, le flânage et toute forme d'occupation des lieux qui en restreignent l'utilisation par les autres usagers.
- Les cris et tout autre comportement nuisant au calme et à la quiétude des lieux.
- Tout acte de vandalisme ou de dégradation du matériel.
- L'affichage ou l'installation d'outils promotionnels sans avoir reçu l'autorisation préalable de la direction.
- Le port de signes ou de symboles à caractère haineux.
- Le port de vêtements inappropriés dans une installation comme la MCC.
- Les comportements à caractère sexuel.
- La sollicitation, la vente ou l'étalage pour la vente d'objets ou de marchandises.
- La prise de photo ou captation vidéo à des fins commerciales ou de diffusion publique sans avoir obtenu au préalable une autorisation de la direction.
- L'agressivité, l'intimidation, la manipulation, la provocation et le trafic d'influence sous toutes leurs formes.
- La possession d'une arme ou l'utilisation inappropriée de tout objet comme une arme.
- La consommation et la vente d'alcool ou de drogue.
- Le vol, le taxage, le pari, le recel et toute activité frauduleuse.
- L'emploi d'un langage ou comportement offensant, raciste, sexiste ou discriminatoire.
- L'exclusion et le rejet de personnes différentes.



Revitalisation de l'îlot Pelletier : plus qu'une réussite, un projet modèle

La revitalisation de l'îlot Pelletier n'a pas été tâche aisée. Au début des années 2000, ce quartier de Montréal-Nord a connu de gros problèmes de criminalité. Pour revitaliser l'îlot, la Société d'habitation populaire de l'est de Montréal (SHAPEM) a acquis et rénové plusieurs immeubles de l'îlot sur les avenues Pelletier et Garon, dont l'un était un refuge de trafiquants de drogue. La SHAPEM est un organisme à but non lucratif dont la mission est de participer à la revitalisation et à la dynamisation urbaine et sociale de l'est de Montréal en réalisant des projets d'habitation pour la population locale et en offrant des logements de qualité aux ménages à faible et moyen revenu. C'est plus de 200 logements qui ont ainsi été acquis et transformés. La SHAPEM a conclu un partenariat avec Parole d'excluEs pour que l'intervention immobilière se double d'une intervention d'animation



Inauguration officielle de la Voisinerie

de l'Incubateur universitaire de l'Université du Québec à Montréal (IU-UQAM) pour réaliser une étude citoyenne portant sur les besoins et les aspirations de la population qui habite ou fréquente l'îlot Pelletier.

Une vision positive

Au grand étonnement de tous, les personnes consultées pendant l'étude présentent une vision contraire à celle diffusée dans les médias. Elles ont majoritairement une vision positive de l'avenir du quartier et apprécient les améliorations en cours. Tout en étant capables de définir clairement les problèmes, la plupart des personnes consultées ont tenu à préciser que le quartier ne cessait de s'améliorer. Les citoyens de l'îlot Pelletier

aspirent à demeurer dans un quartier tranquille, vivant, et où il fait bon vivre. Ces citoyens sont convaincus de la transformation future de leur quartier.

Comment transformer un quartier

La vision positive des citoyens de ce quartier a favorisé la mise en place d'actions collectives exigeant leur mobilisation.

Pour réussir une revitalisation socioéconomique, il est important de bien expliquer à la population toutes les étapes du processus. Cette façon de faire permet d'établir un bon dialogue et faci-

lite la mobilisation de la population. Il faut donner la parole aux citoyens pour qu'ils se sentent concernés dans la détermination et le déploiement de solutions. Ce faisant, les actions répondent avec plus de pertinence et d'acuité aux besoins de la population. C'est ainsi que, depuis 2008, les résidents se sont donné les moyens d'organiser et d'améliorer leur milieu de vie.

Le Regroupement citoyen de l'îlot Pelletier

Au fil des actions menées au jour le jour, la nécessité de s'organiser localement est apparue, et le Regroupement citoyen de l'îlot Pelletier est né. Ce groupe s'emploie à la revitalisation de l'îlot et s'est donné quatre axes de travail : économie et emploi, relations interculturelles et intergénérationnelles, sécurité publique et environnement. Il publie un bulletin mensuel d'information : corvée de nettoyage extérieur, compostage, service de garde, découvertes culinaires et apprentissage du français. Voilà autant de facettes à l'action du Regroupement.

L'Accorderie

Puis, l'Accorderie s'est mise en place : c'est un système d'échange de services qui regroupe toutes les personnes intéressées. Chaque Accordeur met à la disposition des autres ses compétences et son savoir-faire sous la forme d'une

offre de service. À peu près n'importe quel service peut être offert : des conseils culinaires, la restauration de meubles, l'apprentissage de sports, la garde d'animaux, du dépannage informatique, de la traduction de texte, du transport, de l'aide pour une déclaration d'impôts, etc.

Chaque échange de services est comptabilisé dans une banque de temps sur la base des heures échangées, selon le principe qu'« une heure de service rendu égale une heure de service reçu ». Bref, on s'échange du temps et non de l'argent.

La Voisinerie

En plus de se donner des moyens pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale, les résidents ont décidé de se réapproprier les lieux, en les verdissant, afin de retrouver la sécurité et le sentiment de bien-être dans leur quartier. La Voisinerie a transformé une partie du stationnement arrière de 3 570 m² en une place verte pour la parole citoyenne, où plus d'une trentaine d'arbres et de nombreux arbustes ont été plantés et un potager a été aménagé, permettant aux résidents de s'approvisionner gratuitement en légumes frais. Autre effet positif de la nature, les arbres procurent une ombre très appréciée les jours de canicule.

Le 23 septembre dernier

La Voisinerie a été inaugurée officiellement le 23 septembre dernier dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Les citoyens, les bénévoles et les partenaires se sont réunis pour célébrer la naissance de ce projet social et environnemental, après quatre ans de travail acharné. C'est la réussite d'un quartier qui a mené à bien sa transformation.

À l'occasion de l'inauguration, deux autres arbres ont été symboliquement plantés. Le premier, un pin, nommé l'arbre à palabres, représente le lieu voué à l'échange interculturel et intergénérationnel. Le second, un bouleau, nommé l'arbre des partenaires, est un symbole de l'apport indispensable de la communauté au projet.

C'est fort, la nature !
C'est fort, la solidarité !



Photo : Parole d'excluEs

du milieu. Mais, au-delà de cette intervention immobilière, l'îlot Pelletier est devenu l'objet d'une action de mobilisation des résidents soutenus par l'organisme Parole d'excluEs. Organisme à but non lucratif, Parole d'excluEs a misé sur la création d'un lien social entre les résidents pour développer une appartenance et une solidarité susceptibles de favoriser l'émergence de projets répondant aux besoins vécus. Et ça marche !

Au départ, l'organisme Parole d'excluEs s'est associé à une équipe de chercheurs

Consignes à respecter pendant le déneigement

Durant les opérations de chargement de la neige, la Direction des travaux publics est autorisée à faire installer, un minimum de quatre heures à l'avance ou dans un délai moindre dans les cas d'urgence, une signalisation temporaire prohibant le stationnement pour permettre le déblaiement de la neige.

Surveillez les panneaux amovibles orange accrochés aux panneaux de signalisation existants et respectez les interdictions de stationner.

Laissez un dégagement de 46 cm libre de tout obstacle, entre le trottoir et le terrain privé, afin de faciliter le passage des chenillettes.

Garez votre véhicule à 30 cm au plus de la bordure de trottoir et de façon qu'aucune pièce d'équipement du véhicule, incluant les rétroviseurs extérieurs, ne fasse saillie sur le trottoir, afin de faciliter le passage des chenillettes. Il est interdit de stationner en diagonale.

Notez que tout véhicule garé alors qu'une signalisation temporaire est en place

peut être remorqué. Pour récupérer votre véhicule, communiquez en tout temps avec la Direction des travaux publics, au 514-328-4100.

LE RESPECT DE CES CONSIGNES VOUS ÉVITERA UNE AMENDE.



Politique de déneigement

Au début des précipitations de neige ou de pluie verglaçante, nous épandons des abrasifs et du fondant sur les chaussées et les trottoirs, selon un circuit prédéterminé. Les artères principales, les boulevards, les côtes, les intersections et les zones scolaires sont traités en priorité.

En général, le tassement sur les trottoirs débute après une chute de neige d'environ 2,5 cm. Par contre, le tassement sur les chaussées ne commence qu'après une chute d'environ 5 cm.

Nous effectuons le chargement après une chute de neige d'environ 15 cm. La neige est chargée dans des camions sur l'ensemble du territoire.

Des mesures spéciales seront adoptées pour les tempêtes de plus de 30 cm. Entre autres, l'arrondissement désignera huit voies réservées aux autobus et six routes neige. Tous les citoyens touchés par cette mesure seront informés par la pose d'enseignes spéciales.

Pose de scellés sur les bornes d'incendie

À l'exception des employés municipaux, personne ne peut ouvrir, manipuler, opérer ou fermer une borne-fontaine, une conduite d'alimentation de borne-fontaine ou une vanne sur cette conduite sans avoir obtenu au préalable un permis. Le permis sera délivré uniquement si aucune autre solution ne peut être envisagée. Le branchement à une borne-fontaine est permis entre le 1^{er} avril et le 15 novembre inclusive. Des frais s'appliquent.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir un permis, communiquez avec le 311 ou présentez-vous à l'accueil de la Direction des travaux publics, au 4250, rue de Charleroi.

Les bornes d'incendie ne servent pas uniquement en cas d'incendie, elles servent à alimenter un camion-citerne,



Les employés de la section aqueduc de la Direction des travaux publics. De gauche à droite : Michel Dumont, Jean Luc Dallaire, Simon Morin, Benoît Bourdeau, Stéphane Spino, Joanna Calderon Salas, Josée Mironchuck, Richard Hénault et Jacques Charest.

à remplir une piscine ou encore à l'arrosage d'une patinoire, entre autres.

Plusieurs problèmes surviennent à cause d'une mauvaise utilisation de la borne d'incendie : le bris de la borne d'incendie, le gel ou la contamination de l'eau, etc. Les réparations qui en résultent impliquent des frais élevés.

Poser un scellé sur une borne d'incendie est l'équivalent de mettre un cadenas. Ce scellé permet de connaître l'utilisateur et la nature des utilisations. Par le fait même, le scellé réduit les bris de bornes d'incendie, diminue les cas de contamination de l'eau et permet de faire une inspection pendant l'utilisation.

C'est l'équipe de la section aqueduc, de la Direction des travaux publics, qui a scellé les bornes-fontaine. Une équipe composée de travailleurs reconnus pour leur bonne humeur et leur fierté.

Le scellé n'est pas une innovation, l'arrondissement de Verdun gère l'utilisation de ses bornes d'incendie à l'aide de scellés.

Pour joindre les travaux publics
24 heures sur 24, 7 jours sur 7
4250, rue de Charleroi Montréal-Nord (Québec) H1H 1T3
Téléphone : 514-328-4100 ou 311

Neige

Il est interdit de jeter ou de déposer de la neige provenant de votre terrain sur le domaine public.

NOUVEAUTÉ

Changement au règlement sur les abris d'auto temporaires. Les abris d'auto temporaires sont autorisés selon les conditions suivantes :

- Seuls les abris d'auto blancs sont permis.
- Ils peuvent être installés du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Renseignements généraux et plan urbain

COMMENT JOINDRE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

BAM de Montréal-Nord (Bureau Accès Montréal-Nord)
Numéro de téléphone unique311

Renseignements généraux

Au 4243, rue de Charlevoix 
 Du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 13 h
 - Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca
 - Télécopieur : 514-328-4299
 - Site Internet : ville.montreal.qc.ca/mtlnord
 - Facebook : facebook.com/mtlnord

Achat

- Carte Accès Montréal
- Médaille de chien

Attestation de document

- Attestation d'un certificat de vie ou d'une déclaration solennelle

Païement

- Contravention
- Entente de païement
- Compte de taxes

IMPORTANT

L'arrondissement limite les païements en argent comptant à 400 \$, et ce, pour des raisons de sécurité.

Publications annuelles

- Vous recevez par la poste trois numéros de l'*InfoNord* et du *Calendrier culturel* ainsi qu'un *Guide du citoyen*.
- Les jeunes du primaire et du secondaire reçoivent à l'école la programmation de toutes les activités offertes par l'arrondissement et par nos partenaires locaux, au moment de la rentrée scolaire et en juin.

Annonces

Surveillez l'annonce hebdomadaire de la page 7 du *Guide de Montréal-Nord*. Les nouveautés, les spectacles de l'heure et les annonces importantes y sont inscrits.

Offres d'emploi de l'arrondissement

Vous devez remplir une demande en ligne. Toute demande d'emploi soumise autrement ne sera pas considérée.

Site Internet : ville.montreal.qc.ca et cliquer sur « carrières ».

Accès Internet gratuit aux abonnés de nos bibliothèques.

Urgence – Police – Incendie.....911
 Info-Santé811
 Service de la sécurité incendie de Montréal – Renseignements.....514-280-6884
 Service de police (quand c'est pressant, mais pas urgent)514-280-2222
 Poste de police 39.....514-280-0139



Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et des relations avec les citoyens

4243, rue de Charlevoix, 2^e étage 
 514-328-4000, poste 4017
ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Principaux certificats et permis

- Certificat d'autorisation d'usage
- Permis pour coupe de trottoir et de bordure de rue
- Permis temporaire d'application de pesticides
- Permis de construction et certificat d'autorisation

Aide financière en habitation

- Programme d'accession à la propriété
- Programme d'adaptation de domicile (PAD)
- Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)
- Rénovation résidentielle majeure
- Rénovation à la carte

Site Internet : habitermontreal.qc.ca

Direction de l'habitation de la Ville de Montréal : 514-872-4630
 303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage

Bureau de projets

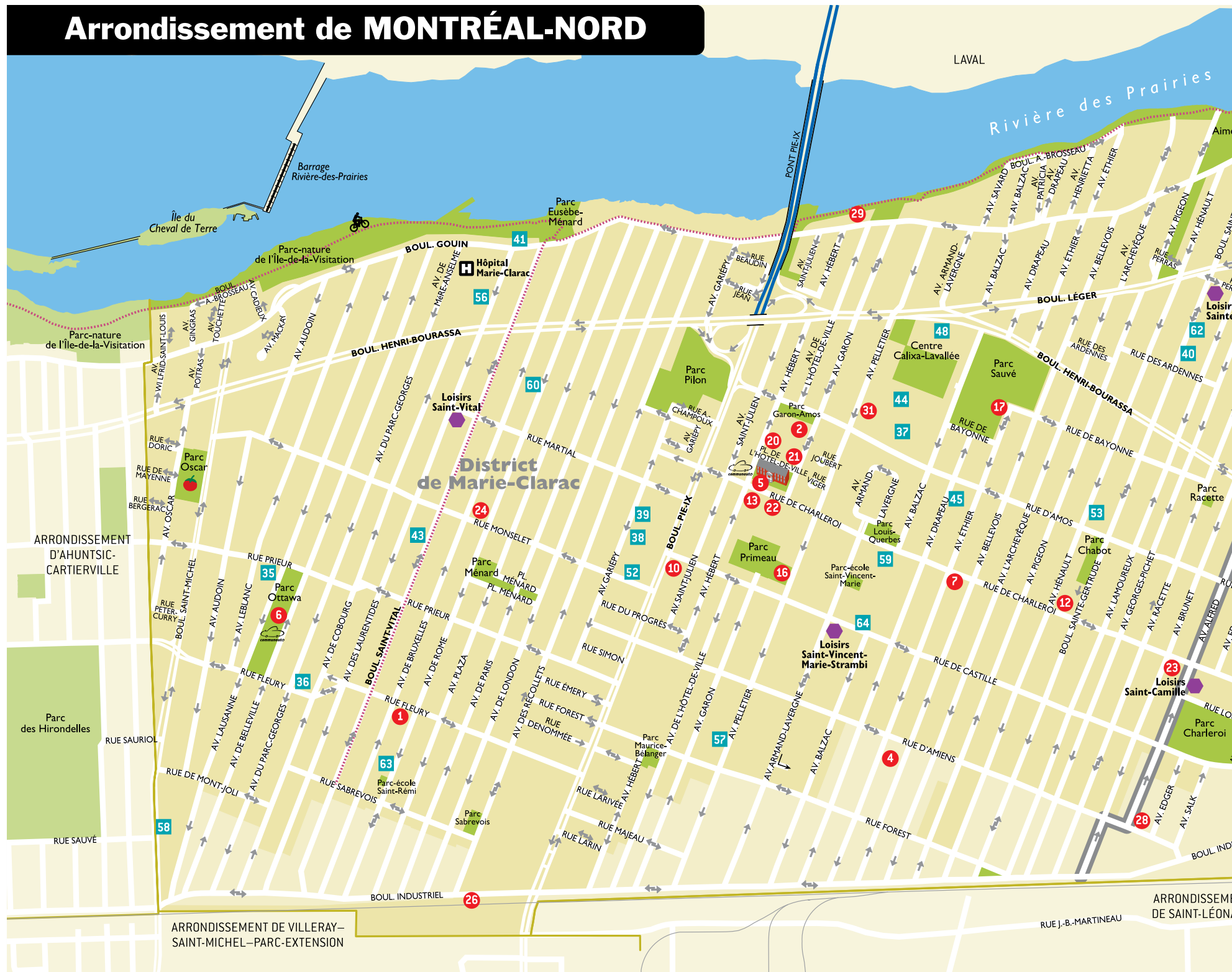
Une équipe de professionnels est sur place pour répondre aux questions des citoyens sur les grands projets en cours et accueillir les promoteurs de projets immobiliers.

10861, boulevard Pie-IX
 514-328-4000, poste 4059
 Heures d'ouverture
 Lundi au vendredi : de midi à 20 h
 Samedi et dimanche : de midi à 17 h
montreal-nord2020.com



Suite des services offerts par l'arrondissement au verso de cet encart.

Arrondissement de MONTRÉAL-NORD



ÉDIFICES MUNICIPAUX OU LIEUX DE SERVICE

- 1 Aréna Fleury
- 2 Aréna Garon
- 3 Aréna Rolland
- 4 Ateliers municipaux
- 5 BAM (Bureau Accès Montréal)
- 6 Bibliothèque Belleville
- 7 Bibliothèque Charleroi
- 8 Bibliothèque Henri-Bourassa
- 9 Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire
- 10 Bureau de projets
- 11 CAPCE (Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est)
- 12 Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé
- 13 Caserne de pompiers no 17
- 14 Caserne de pompiers no 18
- 15 Centre d'activités communautaires Le Carignan
- 16 Centre d'activités communautaires Primeau
- 17 Centre d'activités communautaires Sauvé
- 18 Centre de loisirs
- 19 Centre local d'emploi de Montréal-Nord (5872, boul. Léger, bureau 200 - 514-321-5665)
- 20 CLD Montréal-Nord (centre local de développement)
- 21 Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 34 Cégep Marie-Victorin 7000, rue Ma
- 35 Centre académique Fournier (S) 3360, rue Pri
- 36 Centre académique Fournier (P) 10339, av. du
- 37 Centre Calixa-Lavallée (S) 4555, rue d'A
- 38 Centre de technologie Rosemont-Campus Curtis George (16 ans+)
- 39 Centre Galiléo (A) 10909, av. G
- 40 Centre Louis-Frchette (A) 5009, rue de
- 41 Collège Marie-Clarac (S) 3641, boul. G
- 42 École Adélar-Desrosiers (P) 12600, av. F
- 43 École Amos (16-21 ans) 10748, boul.

(S) : École Secondaire (P) : École primaire



Marie-Victorin 514-325-0150
eur 514-321-1546
du Parc-Georges 514-321-2642
Amos 514-955-4555

ariépy 514-376-4976
ariépy 514-721-0120
s Ardennes 514-328-3588
Gouin 514-328-1161
Fortin 514-328-3555
Saint-Vital 514-328-3272

44 École Calixa-Lavallée (S)
45 École de la Fraternité (P)
46 École Gerald McShane (P)
47 École Henri-Bourassa (S)
48 École hôtelière de Montréal
Calixa-Lavallée
49 École Jean-Nicolet (P)
50 École Jules-Verne (P)
51 École Le Carignan (P)
52 École Le Prélude (DA)
53 École Le Prélude au travail (S)

4444, boul. Henri-Bourassa
11241, av. Drapeau
6111, boul. Maurice-Duplessis
6051, boul. Maurice-Duplessis
4500, boul. Henri-Bourassa

11235, av. Salk
11811, av. P.-M.-Favier
11480, boul. Rolland
4041, rue Monselet
4975, rue d'Amos

514-328-3250
514-328-3550
514-321-1100
514-328-3200
514-955-4555

514-328-3560
514-328-3565
514-328-3570
514-328-3577
514-326-0660

54 École Lester B. Pearson (S)
55 École Marc-Laflamme (P)
56 École Marie-Clarac (P)
57 École Michelet (P)
58 École Our Lady of Pompei (P)
59 École Pierre-de Coubertin (P)
60 École René-Guénette (P)
61 École Sainte-Colette (P)
62 École Sainte-Gertrude (P)
63 École Saint-Rémi (P)
64 École Saint-Vincent-Marie (P)

11575, av. P.-M.-Favier 514-328-4442
11960, boul. Sainte-Colette 514-328-3575
3530, boul. Gouin 514-322-1161
10550, av. Pelletier 514-321-9551
9944, boul. Saint-Michel 514-381-0411
4660, rue de Charleroi 514-328-3580
11070, av. de Rome 514-328-3585
12001, av. Jean-Paul-Cardinal 514-328-3553
11813, boul. Sainte-Gertrude 514-328-3566
10152, av. de Rome 514-328-3590
4601, rue de Castille 514-328-3595

(DA) : Difficulté d'apprentissage (A) : Éducation aux adultes

Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite

Cartographie, conception graphique et réalisation : DIMENSION DPR inc.

Direction des travaux publics

4250, rue de Charleroi 
514-328-4100

Déneigement

Notez que tout véhicule garé alors qu'une signalisation temporaire est en place peut être remorqué.
Pour récupérer votre véhicule, communiquez avec la Direction des travaux publics, au 514-328-4100 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).
ville.montreal.qc.ca/deneigement



Nettoyage des rues

Du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, veuillez observer les panneaux interdisant le stationnement certains jours pendant une courte durée, afin de permettre le passage du balai mécanique. Vous éviterez ainsi une contravention.

ENVIRONNEMENT ET COLLECTES

Écocentres près de chez vous

Écocentre de Saint-Michel
514-872-0384
2475, rue des Regrattiers

Écocentre de Rivière-des-Prairies
514-872-0384
11400, rue Léopold-Christin



Écoquartier de Montréal-Nord

514-326-5447
5170, rue de Charleroi, Montréal (Québec) H1G 3A1
ecoquartier-mtlnd.ca
Heures d'ouverture : du mardi au vendredi, de 13 h à 18 h, et le samedi, de 10 h à 14 h. L'écoquartier est fermé du 25 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement et tous les jours fériés de l'année.

Arbres de Noël*

En janvier, il y aura deux collectes d'arbres de Noël naturels :

- mercredi 9 janvier 2013
- mercredi 16 janvier 2013

Matières recyclables – Collecte obligatoire

- Collecte sans tri

Mettre les sacs ou les bacs en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, sans nuire aux opérations de nettoyage ou de déblayage.



• Secteur résidentiel

- par bacs roulants (360 ou 240 l) ^[1]
- par sacs transparents clairs ou bleutés

• Secteur commercial, industriel ou institutionnel

L'arrondissement offre gratuitement le service de collecte et de transport de vos matières recyclables jusqu'à un maximum de 9 sacs ou l'équivalent de 3 bacs roulants de 360 litres, une fois par semaine. Si vous dépassez ces quantités, vous devez appeler une entreprise privée.

^[1] Pour recevoir gratuitement un bac roulant, contactez le 311.

Ordures ménagères et objets encombrants

- Déposez vos ordures en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte.
- Placez-les en retrait du trottoir et de la chaussée.

Piles

Déposez vos piles alcalines de AAA à D, vos piles rechargeables usées, vos piles de téléphones cellulaires et vos téléphones cellulaires dans les boîtes prévues à cet effet aux endroits suivants :

- mairie d'arrondissement, Maison culturelle et communautaire, bibliothèques Henri-Bourassa, Charleroi et Belleville, Centre de loisirs, édifice des travaux publics, casernes de pompiers et au 4255, place de l'Hôtel-de-Ville.

Résidus domestiques dangereux (RDD)*

Deux unités mobiles de collecte de RDD sillonnent l'île de Montréal deux fois l'an, au printemps et à l'automne.

- Veuillez noter qu'en tout temps, les citoyens de la Ville de Montréal sont invités à déposer leurs RDD dans les écocentres.

* Les dates sont confirmées par une annonce locale en page 7 du *Guide de Montréal-Nord* et sur notre site Internet.

Résidus verts incluant les feuilles mortes*

- De juin à novembre
- Contenants acceptés : des sacs de papier, des boîtes de carton ou des contenants rigides réutilisables (bacs ou poubelles sans les couvercles).
- Les sacs de plastique, même orange, et les sacs biodégradables ne sont plus acceptés.
- Déposez vos contenants en bordure de rue, entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte*.



Exception

- Les branches d'arbre de toutes espèces font l'objet d'une collecte spéciale afin d'éviter la propagation de l'agrile du frêne (insecte ravageur). Vous devez téléphoner au 311 pour signaler que vous avez des branches à faire ramasser. Elles doivent être déposées en amas, non ficelées et alignées de façon que la partie coupée soit orientée vers la rue.

* Les dates sont confirmées par une annonce locale en page 7 du *Guide de Montréal-Nord* et sur notre site Internet.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

4255, place de l'Hôtel-de-Ville 

Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Le vendredi, de 8 h à 13 h

514-328-4000, poste 4150

Réservation de plateaux sportifs, 514-328-4000, poste 4267

Le calendrier d'inscription aux cours offerts et les horaires des spectacles et des activités sportives et culturelles sont publiés sur notre site Internet et dans le bulletin municipal l'*InfoNord*.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC)

- Les activités sont gratuites, sauf indication contraire.
- Un laissez-passer, disponible à la MCC, donne accès aux activités.

12004, boulevard Rolland
514-328-4000, poste 5640
ville.montreal.qc.ca/mtlnord/accesculture.ca



Maison Brignon-dit-Lapierre

Entrée libre
4251, boulevard Gouin Est
514-328-4759



Bibliothèques

Bibliothèque Belleville

10400, avenue de Belleville
514-328-4000, poste 4140



Bibliothèque Charleroi

4740, rue de Charleroi
514-328-4000, poste 4135



Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire

12002, boulevard Rolland
514-328-4000, poste 5626

Bibliothèque Henri-Bourassa

5400, boulevard Henri-Bourassa Est
514-328-4000, poste 4125

Services en ligne

- montreal.qc.ca/mtlnord et cliquer sur **Bibliothèques**
- **Nelligan**, un catalogue unique à l'ensemble des bibliothèques de Montréal.
nelligan.ville.montreal.qc.ca

Autres services

Prêt entre bibliothèques : 514-328-4000, poste 4140
Prêt à domicile : 514-328-4000, poste 4144
Navette Biblio (pour les aînés) : 514-328-4000, poste 4144

- Club Lecto
- Soirées de jeux vidéo
- Heures du conte et ateliers scientifiques
- Une naissance, un livre
- Encore plus...

ACTIVITÉS SPORTIVES, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIR

Activités sportives – Secteur aquatique*

514-328-4000, poste 4154



PISCINES EXTÉRIEURES – Accès gratuit

Aux parcs : Charleroi, Ottawa, Primeau et Saint-Laurent

PATAUGEOIRES – Accès gratuit

Jeunes enfants dont la taille est inférieure à 1,22 m
Aux parcs : Charleroi, Henri-Bourassa, Lacordaire, Le Carignan, Ménard, Monty, Oscar, Ottawa, Pilon, Primeau, Sabrevois, Sauvé, Saint-Laurent et Tardif

JEU D'EAU – Accès gratuit

Entrée par la piscine extérieure du parc Ottawa



PISCINES INTÉRIEURES – Natation libre gratuite

- Piscine Calixa-Lavallée
11345, avenue Pelletier
514-328-4170

- Piscine Henri-Bourassa
12005, avenue Laurier
514-328-4171

* Vous pouvez consulter le calendrier des cours de natation sur notre site Internet et dans le bulletin municipal l'*InfoNord*.

Activités sportives – Arénas, patinoires et glissoire

ARÉNAS – Patinage libre, gratuit pour tous

Les arénas sont ouverts de septembre à avril.
Consultation des horaires : 514-328-4155 ou sur notre site Internet :
ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Aréna Fleury : 3700, rue Fleury

Aréna Garon : 11212, avenue Garon 

Aréna Rolland : 12000, boulevard Rolland



PATINOIRES EXTÉRIEURES – Accès gratuit

Une patinoire extérieure pour le hockey et une autre pour le patinage libre sont aménagées dans chacun de ces parcs : Charleroi, Le Carignan (patinoire réfrigérée Bleu, Blanc, Bouge), Oscar, Sauvé et Aimé-Léonard (*patinage libre seulement*)
514-328-4151

GLISSOIRE – Parc Pilon



Activités communautaires

514-328-4000, poste 4151

BAMBINERIE – Âge préscolaire

Chalet du parc Saint-Laurent
11612, avenue Salk

CAMPS DE JOUR L'ÉTÉ ET RELÂCHE SCOLAIRE – 6 à 11 ANS

Surveillez nos publicités en page 7 du *Guide de Montréal-Nord*

ou consultez notre site

ville.montreal.qc.ca/mtlnord



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Centres d'activités communautaires
Aux parcs Sauvé, Primeau et Le Carignan

CENTRE DE LOISIRS

11121, avenue Salk
514-328-4000, poste 4152

JARDINS COMMUNAUTAIRES

- Secteur est : parc Monty
- Secteur ouest : parc Oscar

514-328-4000, poste 4151



 Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite

Données mises à jour : novembre 2012

ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Exerciseurs pour aînés au parc Gouin

M^{me} Clementina Teti-Tomassi, conseillère de la Ville de Montréal, est responsable du dossier des aînés au conseil d'arrondissement de Montréal-Nord. Soyez assurés d'avoir son entière collaboration et son accompagnement dans la mise en œuvre de projets communs.

À ses yeux, il est très important de poursuivre le dialogue avec les représentantes et représentants des regroupements

d'aînés, comme ce fut le cas avec les participants au forum « municipalité amie des aînés » mis en place par la Ville de Montréal, en février dernier. Ce forum a permis l'échange d'information et le partage d'idées qui constituent autant de pistes de travail pour établir les priorités de nos actions futures.

L'aménagement de nouveaux exerciseurs pour aînés, au parc Gouin, en fait foi. Petit gym en plein air, l'aire d'exercice pour aînés fait déjà plusieurs adeptes. Conçus et adaptés pour les besoins des aînés, les trois appareils peuvent servir à tous les adultes. Cet équipement a pour but de garder nos aînés en santé, car les exercices de musculation améliorent la force physique et la résistance des os. Les parcs Eusèbe-Ménard et Aimé-Léonard seront eux aussi dotés de ce type d'exerciseurs dès le début du printemps prochain. L'arrondissement a choisi les parcs où les aînés vivent en plus grande concentration.

Les activités pour aînés dans nos bibliothèques

Les bibliothèques de l'arrondissement offrent plusieurs activités spécifiquement pour les aînés. La navette Biblio offre le ser-



vice de transport gratuit entre les résidences et la bibliothèque Henri-Bourassa. Renseignements : 514-328-4000, poste 4144. Les cours d'initiation à Internet, *Internet sans peine*, sont un *must* pour tout aîné branché. Renseignements : 514-328-4000, poste 4281. Sans oublier les jeudis de nos aînés, où sont présentés des conférences ou de films sur des thèmes qui intéressent ce public. Renseignements : 514-328-4000, poste 4132. Et finalement, l'activité intergénérationnelle par excellence, *Lire et faire*

lire, pour développer le plaisir de lire avec des aînés chez les enfants de 4 à 8 ans.

514-328-4000, poste 4281

La navette Or

La navette Or est une ligne conçue pour répondre aux besoins des aînés. Le parcours de la navette Or passe près des lieux importants du quartier qu'elle dessert à l'aide d'un minibus (20 places). Le tarif pour utiliser ce service est le même que dans les autobus et le métro.

Les arrêts de la navette Or sont faciles à trouver. Le numéro de la ligne est inscrit dans un rectangle de couleur or. Le code d'arrêt à cinq chiffres vous permet d'obtenir l'horaire de votre ligne par téléphone, en composant le 514-autobus (514-288-6287), ou en consultant le site Internet : stm.info/bus/navetteor

La navette Or 252 est en service les lundis, mercredis et vendredis, sauf les jours fériés, tandis que la navette Or 257 est en service tous les jours de la semaine, sauf les jours fériés.



Infos ENVIRONNEMENTALES

Montréal-Nord

Plus grand vendeur de barils de récupération d'eau

L'arrondissement de Montréal-Nord s'est fait remarquer en vendant le plus grand nombre de barils de récupération d'eau à prix réduit. En effet, l'écoquartier en a vendu 99 à ce jour. Rappelons qu'un seul baril pouvait être acheté par résidence. La Ville de Montréal pouvait fournir 1 500 barils de récupération d'eau pour les 19 arrondissements. Ce nouveau projet avait pour but de détourner annuellement plus de 70 000 m³ d'eau de pluie des surfaces de toitures, ce qui représente environ 20 bassins olympiques.



Collecte des arbres de Noël

L'arrondissement procède à une collecte spéciale d'arbres de Noël naturels après la période des fêtes. Les arbres collectés sont déchetés en copeaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Les collectes auront lieu les mercredis 9 et 16 janvier 2013. Dépouiller l'arbre de toutes décorations (incluant les crochets et les glaçons) afin d'éviter les accidents au moment du déchetage. Déposer l'arbre en bordure de la rue entre 21 h la veille et 8 h le matin de la collecte, sans obstruer le trottoir. Ne pas « planter » l'arbre dans la neige où il serait plus difficile de le distinguer des arbres en santé.

Une fois la collecte spéciale terminée, il est possible d'aller porter l'arbre de Noël à un écocentre.





Un enfant, un arbre !

L'arbre est le symbole même de la vie, c'est pourquoi l'arrondissement de Montréal-Nord a décidé d'offrir aux familles de Montréal-Nord l'occasion de souligner la naissance ou l'adoption d'un enfant par la plantation d'un arbre sur le domaine public ou sur leur propriété.

Dès janvier 2013, les citoyens qui souhaitent que l'arrondissement plante un arbre au nom de leur enfant doivent remplir un formulaire et nous le faire parvenir. En personne : au Bureau Accès Montréal (BAM), au 4243, rue de Charlevoix

Par courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

En ligne : ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Par télécopieur : 514-328-4299

Dès le printemps, nous communiquerons avec vous.

Modalités du programme

- L'inscription au programme doit se faire au cours de l'année durant laquelle la naissance ou l'adoption est survenue.
- Le programme s'applique seulement aux nouvelles naissances et aux nouvelles adoptions. Il n'est pas rétroactif.
- Dans le cas d'une naissance multiple ou de l'adoption d'une fratrie, un arbre par enfant sera planté.
- Le ou les parents doivent déposer une demande en remplissant le formulaire ci-contre et accompagner celui-ci d'une photocopie de l'acte de naissance (ou d'adoption) ou de la carte d'assurance-maladie de l'enfant. Le formulaire est également disponible au BAM, au comptoir des bibliothèques et sur le site Internet et il peut être déposé au BAM et dans les bibliothèques ou transmis par télécopieur ou courriel. Le demandeur peut choisir une plantation sur sa propriété ou sur le domaine public.
- L'endroit de plantation sur le terrain privé est déterminé par le demandeur en collaboration avec l'arrondissement et il pourra choisir parmi les essences d'arbre proposés par l'arrondissement.
- Les inscriptions sont compilées durant une année complète, de janvier à décembre. La plantation se fait ensuite de manière regroupée dans un secteur donné d'un parc public en mai de l'année suivant la naissance ou l'adoption. Exceptionnellement, une plantation sera effectuée à la fin du printemps 2013 pour les demandes soumises depuis le début de l'année.
- Le nom de l'enfant n'apparaît pas sur l'arbre. Toutefois, l'arbre est lié à l'enfant dans le système de gestion des arbres publics, qui permet son repérage par géopositionnement.
- Un certificat est remis aux parents indiquant l'essence et la localisation de l'arbre rattaché à la naissance (ou à l'adoption) de leur enfant.
- Ce programme est gratuit.



Un enfant, un arbre ! Formulaire de demande



Nom des parents (*tuteurs ou parents adoptifs*) :

Adresse (numéro et rue) :

_____ App. : _____

Code postal (*Montréal-Nord*) : _____

Téléphone (*jour*) : _____

Téléphone (*soir*) : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

Le demandeur est :

propriétaire ☐ copropriétaire ☐ locataire ☐

Prénom et nom de famille de l'enfant :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance (*ou d'adoption*) :

Montréal-Nord
Montréal 

Horaires du temps des fêtes des arénas et de la patinoire Bleu Blanc Bouge (BBB)

Aréna Fleury 3700, rue Fleury Est	Aréna Rolland 12000, boulevard Rolland	Aréna Garon 11212, avenue Garon	Patinoire Bleu Blanc Bouge (Parc Le Carignan)
L'horaire du temps des fêtes pour les trois arénas est valide du 27 décembre 2012 au 6 janvier 2013. Fermeture des arénas les 24, 25, 26 et 31 décembre 2012, ainsi que les 1 ^{er} et 2 janvier 2013			Horaires valides du samedi 22 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013, sujets à changement sans préavis. La patinoire ferme à 15 h 45, les 25 décembre et 1 ^{er} janvier.
HOCKEY LIBRE ADULTE (pour les 16 ans et plus)			
• Jeudi 27 décembre 20 h 45 à 22 h 15 • Vendredi 28 décembre 20 h 45 à 22 h 15 • Dimanche 30 décembre 18 h 15 à 19 h 45	Dimanche 30 décembre 19 h 45 à 21 h 15	Samedi 29 décembre 21 h 15 à 22 h 45	Tous les jours 20 h 45 à 22 h (sauf le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier)
HOCKEY LIBRE FAMILIAL (pour les enfants de moins de 13 ans accompagnés d'un adulte)			
• Jeudi 27 décembre 10 h 30 à 11 h 45 • Jeudi 3 janvier 10 h 30 à 11 h 45	• Jeudi 27 décembre 14 h 30 à 16 h • Jeudi 3 janvier 14 h 30 à 16 h	• Jeudi 27 décembre 16 h à 17 h 30 • Vendredi 28 décembre 15 h 45 à 17 h 15 • Vendredi 4 janvier 13 h à 14 h 30	Tous les jours 12 h à 15 h 45
HOCKEY LIBRE (pour les 13-17 ans seulement)			
			Tous les jours 16 h à 20 h 30 (sauf le 25 décembre et le 1 ^{er} janvier)
PATINAGE LIBRE POUR TOUS			
• Samedi 29 décembre 14 h 45 à 16 h • Dimanche 30 décembre 16 h 45 à 18 h • Samedi 5 janvier 14 h 45 à 16 h • Dimanche 6 janvier 16 h 45 à 18 h	• Jeudi 27 décembre 16 h 15 à 17 h 30 • Samedi 29 décembre 20 h 15 à 21 h 30 • Dimanche 30 décembre 18 h 15 à 19 h 30 • Samedi 5 janvier 20 h 15 à 21 h 30 • Dimanche 6 janvier 18 h 15 à 19 h 30	• Samedi 29 décembre 19 h 45 à 21 h • Samedi 5 janvier 19 h 45 à 21 h	Tous les jours 9 h à 11 h 45
PATINAGE LIBRE POUR LES TOUT-PETITS			
• Jeudi 27 décembre 9 h à 10 h 15 • Samedi 29 décembre 8 h à 9 h 15 • Jeudi 3 janvier 9 h à 10 h 15	• Vendredi 28 décembre 9 h à 10 h 30 • Vendredi 4 janvier 9 h à 10 h 30	• Jeudi 27 décembre 8 h 45 à 10 h • Jeudi 3 janvier 8 h 45 à 10 h	



Une patinoire extérieure pour le hockey et une autre pour le patinage libre sont aménagées dans chacun des parcs suivants : Chaleroi, Le Carignan (patinoire Bleu, Blanc, Bouge), Oscar, Sauv  et Aim -L onard (patinage libre seulement, photo ci-dessus).



Inscription aux activités de sports et de loisirs de l'arrondissement



Activités offertes : badminton, bambinerie, poterie, tennis, tonus plus, volleyball, yoga et Zumba.

Pour vous inscrire aux activités offertes par l'arrondissement de Montréal-Nord, vous devez vous rendre au Centre de loisirs, 11121, avenue Salk (à l'angle de la rue de Charlevoix), du lundi au jeudi, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 17 h à 21 h, pendant les périodes d'inscription (voir tableau ci-dessous).

La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord et ensuite à ceux des autres arrondissements de la Ville de Montréal seulement. Vous devez présenter une preuve de résidence au moment de l'inscription. Le bail n'est pas accepté.

Le paiement complet est exigé à l'inscription (en espèces, par carte de débit ou carte de crédit MasterCard ou Visa).

Veuillez prendre note qu'il est maintenant possible de s'inscrire pour les sessions d'hiver et de printemps en même temps.

Hiver 2013 : inscription du lundi au jeudi, du 7 au 17 janvier 2013

Printemps 2013 : inscription du lundi au jeudi, du 2 au 11 avril 2013 (fermé le 1^{er} avril, lundi de Pâques)

Renseignements : 514-328-4000, poste 4151

Activité familiale

Session d'hiver : du 22 janvier au 24 mai 2013

Activité	Description	Lieu	Horaire	Frais
Bambinerie	Depuis plus de 30 ans, la bambinerie est l'activité familiale par excellence où les parents jouent avec leurs enfants de 0 à 5 ans sans être préoccupés par autre chose que le plaisir de passer un bon moment ensemble. La bambinerie favorise le développement global de votre enfant par le jeu et le contact avec les autres participants. La présence et la participation d'un parent ou d'un adulte responsable sont obligatoires et essentielles.	Chalet du parc Saint-Laurent 11612, avenue Salk	mardi au vendredi 9 h 30 à 11 h 30	Frais par session Par famille, peu importe le nombre d'enfants inscrits, un seul paiement par session 25 \$ pour 1 matinée/semaine 35 \$ pour 2 matinées/semaine 50 \$ pour 3 matinées/semaine 65 \$ pour 4 matinées/semaine

Activités de loisirs

Pour les résidents de la Ville de Montréal seulement. L'enfant doit avoir 6 ans au 4 mars 2013. Nombre de places disponibles : 100

Activité	Description	Lieu	Horaire	Frais
Camps de jour – Relâche scolaire	Les enfants en congé scolaire qui veulent s'amuser en groupe ou jouer avec de nouveaux amis peuvent s'inscrire à cinq belles journées d'activités intérieures et extérieures.	Centre des loisirs de Montréal-Nord 11121, avenue Salk	Du 4 au 8 mars 2013 9 h à 16 h	35 \$ pour la semaine (taxes incluses)

Activités récréatives

Session d'hiver - Début : semaine du 21 janvier 2013. Durée : 11 semaines

Session de printemps - Début : semaine du 15 avril 2013. Durée : 10 semaines

Activité	Description	Lieu	Horaire	Frais
Poterie (Adultes)	Apprentissage et perfectionnement des techniques de modelage, de façonnage, de colombin, de galetage, de tournage, d'émaillage et de décoration.	Chalet du parc Pilon 11135, avenue des Récollets	Mardi, de 19 h à 22 h Mercredi, de 19 h à 22 h	95 \$ par session
Poterie (Jeunes)	Une activité réservée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les jeunes créateurs de 8 à 17 ans apprennent à transformer la glaise.		Vendredi, de 16 h à 18 h Samedi, de 9 h 30 à 11 h 30	50 \$ par session
Tonus plus	Échauffement musculaire suivi d'exercices cardiovasculaires et d'exercices au sol (cuisses, abdominaux, fessiers, bras et épaules). Ce programme met l'accent sur le raffermissement et la tonification musculaire. Le cours est conçu pour un programme d'entraînement à raison de deux soirs par semaine préféablement.	Studio de danse 10975, avenue Alfred	Lundi, de 20 h 30 à 22 h Mercredi, de 20 h 30 à 22 h	Frais par session : 55 \$ (un cours par semaine), 105 \$ (deux cours par semaine)
Yoga	Exercices de renforcement, de souplesse et de relaxation par l'intermédiaire de mouvements guidés par une respiration calme et profonde, le yoga a pour but de modifier progressivement une façon de vivre et une façon d'agir.		Lundi, de 19 h à 20 h 30 Mercredi, de 19 h à 20 h 30	Frais par session : 55 \$ (un cours par semaine), 105 \$ (deux cours par semaine)
Zumba	Ce cours est une combinaison d'aérobic et de danses latines. C'est un mélange d'enchaînements habituels et de pas de danse.		Mardi, de 19 h à 20 h 30 Mardi, de 20 h 30 à 22 h Jeudi, de 19 h à 20 h 30 Jeudi, de 20 h 30 à 22 h	Frais par session : 55 \$ (un cours par semaine), 105 \$ (deux cours par semaine)

Activités sportives

Session d'hiver - Début : semaine du 21 janvier 2013, sauf pour le tennis enfant qui débute le 27 janvier 2013. Durée : 12 semaines

Session de printemps - Début : semaine du 15 avril 2013. Durée : 10 semaines

Pratique récréative : pour personnes débutantes ou avec peu d'expérience dans la discipline

Activité	Description	Lieu	Horaire	Frais
Badminton (Adultes)	Pratique libre. Six terrains sont à votre disposition. Les volants sont fournis gratuitement.	Aux gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée 4444, boulevard Henri-Bourassa Est	Lundi, mardi, mercredi, et vendredi 19 h 30 à 21 h 30	15 \$ pour 1 soir d'activité 30 \$ pour 2 soirs d'activité 45 \$ pour 3 soirs d'activité 60 \$ pour 4 soirs d'activité
Volleyball (Adultes)	Pratique libre. Deux terrains sont à votre disposition. Des équipes sont formées avec les participants présents pour les matchs. Les ballons sont fournis gratuitement.	<i>(à l'angle de l'avenue Pelletier) Accès par l'entrée de la piscine. Le stationnement est gratuit.</i>	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 20 h à 22 h	15 \$ pour 1 soir d'activité 30 \$ pour 2 soirs d'activité 45 \$ pour 3 soirs d'activité 60 \$ pour 4 soirs d'activité
Tennis (Enfants)	Cours de tennis de différents niveaux offerts par des entraîneurs spécialisés. Un terrain est disponible.		Dimanche Débutant et minitennis, de 7 à 11 ans : 9 h à 10 h Débutant, de 12 à 17 ans : 10 h à 11 h Intermédiaire, de 7 à 11 ans : 11 h à 12 h Intermédiaire et avancé, de 12 à 17 ans : 12 h à 13 h Débutant et minitennis, de 7 à 11 ans : 13 h à 14 h	45 \$ par session
Tennis (Adultes)	Cours de tennis de différents niveaux offerts par des entraîneurs spécialisés. Un terrain est disponible.		Mardi Débutant : de 19 h à 20 h Intermédiaire : de 20 h à 21 h Avancé : de 21 h à 22 h	55 \$ par session

Inscription Hiver 2013

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, nous vous offrons plusieurs activités telles que des cours de natation, d'aquagym et de sauvetage ainsi que plusieurs heures de natation libre. De plus, vous avez la possibilité de vous joindre à nos trois clubs sportifs : le club de natation, le club de plongeon et le club de nage synchronisée.

Les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord doivent s'inscrire directement à la piscine de leur choix (aucune inscription n'est prise par téléphone), dès le lundi 7 janvier, de 18 h à 21 h en semaine. L'inscription des personnes non résidentes se fait à compter du mercredi 9 janvier.

La priorité d'inscription est accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Généralités

- Une preuve de résidence est OBLIGATOIRE au moment de l'inscription et du paiement.
- Le bail n'est pas une preuve de résidence.
- Une preuve d'âge peut être exigée par le préposé à l'accueil.
- Le calendrier des activités peut être modifié sans préavis.
- Un cadenas est fortement recommandé pour verrouiller votre case.

Adresses

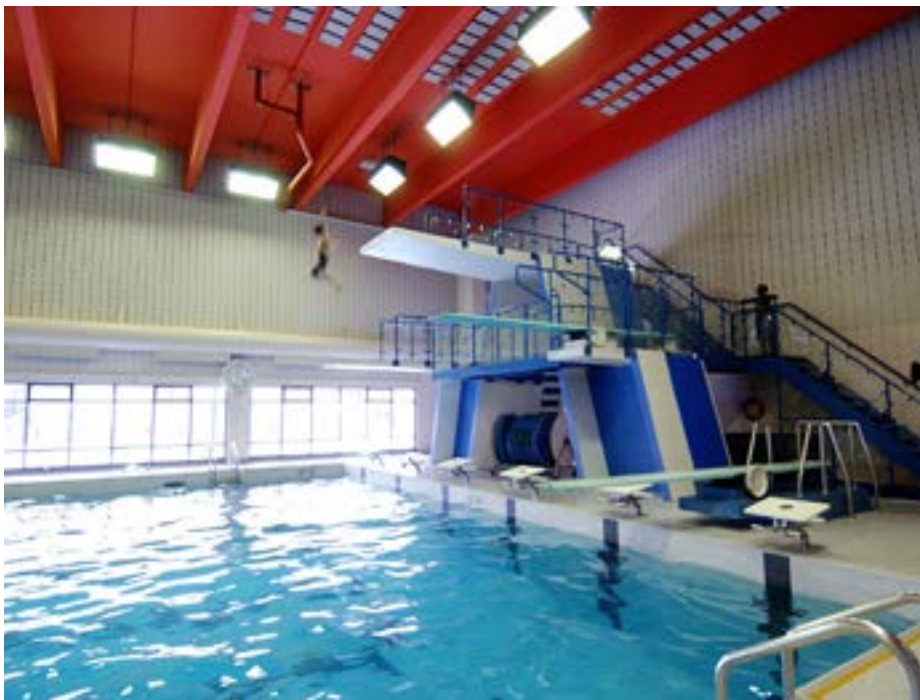
Piscine Calixa-Lavallée
11345, avenue Pelletier
514-328-4170 (ligne directe)

Piscine Henri-Bourassa
12005, avenue Laurier
514-328-4171 (ligne directe)

Grille horaire des cours

Durée du programme : du samedi 12 janvier au vendredi 22 mars

Cours	Jour	Heure	Début	Endroit CL = Calixa-Lavallée HB = Henri-Bourassa
Enfant (17 ans et moins)		Frais : 20 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes		
Tortue et Dauphin (2 à 4 ans) L'enfant est accompagné d'un adulte.	Mardi	18 h	15 janvier	CL
	Jeudi	18 h	17 janvier	CL
	Samedi	10 h et 11 h	12 janvier	CL et HB
	Dimanche	10 h	13 janvier	CL et HB
Grenouille et Baleine (5 et 6 ans) L'enfant est seul.	Mardi	18 h	15 janvier	CL
	Jeudi	18 h	17 janvier	CL
	Samedi	10 h et 11 h	12 janvier	CL et HB
	Dimanche	10 h	13 janvier	CL et HB
Natation 1, 2 et 3 (7 à 15 ans)	Mercredi	18 h	16 janvier	CL
	Samedi	12 h	12 janvier	CL
	Samedi	9 h	12 janvier	HB
	Dimanche	9 h et 11 h	13 janvier	CL et HB
Natation 4	Lundi	18 h	14 janvier	CL
	Samedi	12 h	12 janvier	HB
	Dimanche	12 h	13 janvier	CL et HB
Natation 5, 6 et 7	Samedi	12 h	12 janvier	HB
	Dimanche	12 h	13 janvier	CL et HB
Le club « Aquana » est le promoteur responsable de l'activité. Renseignements : 514-328-4000, poste 4173. Les frais sont fixés par l'organisme.				
Initiation à la nage synchronisée	Vendredi	18 h 30 à 19 h 30	18 janvier	CL
	Samedi	9 h à 10 h	12 janvier	
Le « Club de plongeon de Montréal-Nord » est le promoteur responsable de l'activité. Renseignements : 514-328-4000, poste 4167. Les frais sont fixés par l'organisme.				
Initiation au plongeon	Samedi	10 h à 12 h	12 janvier	HB
	Dimanche	10 h à 11 h	13 janvier	CL
Adulte et aîné		Frais : (18 à 59 ans) 40 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes (60 ans et plus) 20 \$ pour 12 cours d'une durée de 45 minutes		
Natation 1, 2, 3 et 4	Mardi	20 h	15 janvier	HB
	Mercredi	19 h	16 janvier	CL
	Mercredi	20 h	16 janvier	HB
Natation 5, 6 et 7	Lundi	20 h	14 janvier	HB
Aquaforme Plus	Lundi*	20 h	14 janvier	CL
	Mardi*	20 h	15 janvier	CL
Aquagym (impact doux)	Mardi	19 h	15 janvier	CL
	Jeudi	19 h	17 janvier	CL
Aquagym	Lundi	19 h et 20 h	14 janvier	HB
	Mercredi	19 h	16 janvier	HB
	Jeudi*	20 h	17 janvier	HB
Aqua jogging En partie profonde, la ceinture de flottabilité est fournie gratuitement.	Lundi	19 h	14 janvier	HB
	Lundi*	20 h	14 janvier	CL
	Mardi*	20 h	15 janvier	CL
	Mercredi	19 h	16 janvier	HB
	Jeudi	19 h	17 janvier	CL
	Jeudi*	20 h	17 janvier	HB
AquaXtrême (intense) Être à l'aise en partie profonde	Mercredi*	20 h	16 janvier	CL
Aquamaman (prénatal)	Lundi	19 h	14 janvier	CL
* Short, t-shirt et espadrilles requis pour la partie au sol à 19 h 30, d'une durée de 30 minutes				



Cours de sauvetage

But : Apprendre les techniques fondamentales de même que les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront le surveillant-sauveteur à évaluer les diverses situations et à s’y adapter en fonction du milieu aquatique.

Préalables : Détenir une Croix de bronze et avoir 16 ans le jour de l’examen.

Les moniteurs des cours de sauvetage sont agréés par la Société de sauvetage du Québec.

Cours spécialisé	Piscine Calixa-Lavallée	Piscine Henri-Bourassa
Premier soins – général Formation d’une durée de 16 heures 25 \$ <i>(Certification et documents en sus)</i>	Du 19 au 27 janvier 2013 les samedis et les dimanches de 14 h à 18 h <i>Pas d’examen (évaluation continue tout au long du cours par le moniteur)</i>	Du 9 février au 3 mars 2013 les samedis et les dimanches de 14 h à 18 h <i>Pas d’examen (évaluation continue tout au long du cours par le moniteur)</i>
Sauveteur national (option piscine) Formation d’une durée de 40 heures 75 \$ <i>(Examen et documents en sus)</i>	Du 23 mars au 5 mai 2013 les samedis et les dimanches (une fin de semaine sur deux) de 14 h à 19 h <i>Examen : samedi 11 mai, 16 h</i>	Du 9 mars au 11 mai 2013 les samedis et les dimanches de 14 h à 18 h <i>Examen : dimanche 19 mai, 16 h</i>

NOTE – L’horaire est sujet à changement.

Horaire de la natation libre

Piscine Henri-Bourassa			
Date	Jour	Heure	Clientèle
Du 26 novembre au 21 décembre, du 3 au 11 janvier et du 23 mars au 12 avril	Lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h 20 h à 22 h 30	Adulte
	Mardi et jeudi	20 h à 22 h 30	Adulte
	Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale
Du 12 janvier au 22 mars	Lundi, mercredi et vendredi	7 h à 8 h	Adulte
	Lundi au vendredi	21 h à 22 h 30	Adulte
	Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale
Horaire spécial Du 4 au 8 mars (Congé scolaire)	Lundi au vendredi	13 h à 16 h	Familiale
Piscine Calixa-Lavallée			
Du 1 ^{er} au 21 décembre, du 3 au 11 janvier et du 23 mars au 7 avril	Lundi au jeudi	19 h à 20 h 30	Familiale
		20 h 30 à 22 h	Adulte
	Vendredi	21 h à 22 h 30	Adulte
	Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale
Du 12 janvier au 22 mars	Lundi au vendredi (sauf jeudi)	21 h à 22 h 30	Adulte
	Jeudi	20 h à 22 h	Adulte
	Samedi, dimanche	13 h à 16 h	Familiale
Horaire spécial Du 4 au 8 mars (Congé scolaire)	Lundi au vendredi	13 h à 16 h	Familiale

Clientèle adulte : 18 ans et plus seulement

INTERRUPTIONS – Les piscines seront fermées pour le congé des fêtes du 22 décembre au 2 janvier et le congé de Pâques du 29 mars au 1^{er} avril. La piscine Henri-Bourassa sera également fermée durant les compétitions de natation (voir la rubrique des événements spéciaux).

NOTE – Apportez un cadenas pour verrouiller votre case. Durant la période de natation libre, un parent ou un gardien doit être présent en tout temps à la piscine, en maillot de bain, pour veiller constamment sur l’enfant dont la taille est de moins de 1,22 m (48 po), l’enfant qui souffre d’un handicap ou celui qui ne sait pas nager. Le port du bonnet de bain est facultatif, mais les cheveux longs doivent être attachés.

Événements spéciaux

Compétitions à la piscine Henri-Bourassa

22, 23 et 24 février	Compétition de natation – Festival d’hiver
22, 23 et 24 mars	Compétition de nage synchronisée
6 et 7 avril	Compétition de natation – Invitation provinciale Développement et P1/P2

Jesen Therrien Des Monarques de Montréal-Nord aux Phillies de Philadelphie

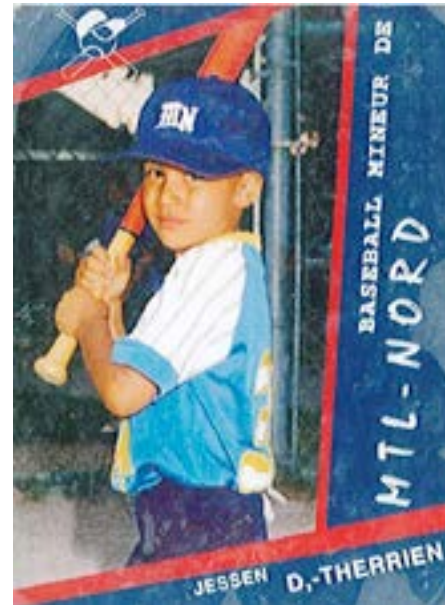
(Suite de la une) « On peut dire que Jesen est un athlète complet; sa concentration et sa motivation sont des qualités aussi importantes que la force physique », comme l'explique sa mère Linda Therrien qui a tout fait pour que son fils réalise son rêve.

Effectivement, malgré que Jesen ne soit pas issu d'une famille particulièrement fortunée, tous les membres du clan étaient d'accord pour mettre à sa disposition les ressources nécessaires à son développement. D'ailleurs, la famille Therrien aime bien raconter l'anecdote de l'achat du gant de baseball. Au début d'une saison de baseball, Jesen s'est rendu, avec son grand-père, acheter un gant de baseball. Le budget disponible était de 300 \$, mais Jesen avait trouvé le gant de ses rêves pour 200 \$ de plus. Il a alors appelé sa mère pour lui expliquer la situation en lui mentionnant que ce gant changerait sa vie. Sa mère a alors consenti à l'achat. Et c'est cette année-là que Jesen a rallié les rangs de l'équipe des meilleurs joueurs du Québec et de celle du Canada et a participé au Championnat du monde de baseball.

Après cette saison exceptionnelle, Jesen a étudié au collège Ahuntsic tout en évoluant au sein de l'équipe junior canadienne de baseball. En 2010, il a été repêché par les Mets de New York, sans toutefois signer de contrat avec cette organisation. En 2011, il a même été invité par Éric Gagné, ancien lanceur vedette des Dodgers de Los Angeles à un entraînement en Arizona. C'est finalement cette même année

qu'il a signé un contrat avec les Phillies de Philadelphie, club avec lequel il a récemment complété sa première saison au sein de l'équipe des recrues.

Tous les espoirs sont maintenant permis pour le jeune Nord-Montréalais qui souhaite joindre les ligues majeures d'ici les quatre prochaines années.



Jesen Therrien à 4 ans

À Montréal, soyons 100 % vigilants !

100% VIGILANT
DANS MON ARRONDISSEMENT



SPVM Montréal

La Ville de Montréal et le SPVM ont lancé une nouvelle campagne de sécurité routière sous le thème « 100 % vigilant dans mon arrondissement ». À l'aide de cette nouvelle campagne, les 19 arrondissements participants invitent tous les usagers du réseau routier à faire preuve de vigilance durant leurs déplacements. La campagne s'adresse à la fois aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes. Chaque usager, selon son mode de déplacement, doit s'assurer de voir, d'entendre et d'être vu par les autres usagers de la route.

Cette campagne est certainement l'une des plus importantes jamais réalisées à Montréal en raison du nombre de partenaires concernés et du territoire couvert. En plus de la collaboration des arrondissements, la Ville de Montréal et le SPVM ont approché les cinq commissions scolaires de l'île, lesquelles ont accepté d'afficher les messages de la campagne sur les clôtures des cours d'école. Depuis quelques semaines, les différents panneaux publicitaires et autres outils de communication ont été déployés. Les citoyens qui veulent en savoir davantage sur cette campagne peuvent consulter le lien Internet ville.montreal.qc.ca/plandetransport

BAM de Montréal-Nord

Bureau Accès Montréal,
arrondissement de Montréal-Nord.

4243, rue de Charlevoix
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Courriel : montreal-nord@ville.montreal.qc.ca

Télécopieur : 514-328-4299

Site Internet : ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Facebook : facebook.com/mtlnord

Notre numéro de téléphone unique : 311
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 20 h 30, le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 17 h

- Urgence – Police – Incendie	911
- Info-Santé	811
- Service de la sécurité incendie de Montréal — Renseignements	514-280-6884
- Service de police (quand c'est pressant, mais pas urgent)	514-280-2222
- Poste de police	514-280-0139
- Travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7)	514-328-4100
- Écoquartier de Montréal-Nord	514-326-5447

Pour joindre directement les unités de nos directions aux heures d'ouverture de nos bureaux

- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social	poste 4150
- Activités aquatiques	poste 4154
- Bambinerie – Camp de jour	poste 4151
- Bibliothèque Belleville	poste 4140
- Bibliothèque Charlevoix	poste 4135
- Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire	poste 5626
- Bibliothèque Henri-Bourassa	poste 4125
- Culture et Maison culturelle et communautaire	poste 5626
- Réservation des plateaux sportifs	poste 4267
- Maison Brignon-dit-Lapierre	514-328-4759

Vos élus
GILLES DEGUIRE,
maire d'arrondissement

poste 4024

JEAN-MARC GIBEAU,
conseiller de la Ville de Montréal

poste 5574

CLEMENTINA TETI-TOMASSI,
conseillère de la Ville de Montréal

poste 5576

MONICA RICOURT,
conseillère d'arrondissement,
district d'Ovide-Clermont

poste 5575

CHANTAL ROSSI,
conseillère d'arrondissement,
district de Marie-Clara

poste 5573